

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 40 (1960)
Heft: 6

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE EN QUELQUES LIGNES



FRANCE

Continuité de l'expansion. — Au début de l'année 1960, le rythme de l'expansion avait paru se ralentir. Les indices de la production industrielle ne dépassaient plus que de 7 à 8 % ceux des mois correspondants de l'année précédente. Mais depuis le mois de juillet, abstraction faite des variations saisonnières, une reprise progressive s'était manifestée. La production industrielle est désormais supérieure de 10 % environ à celle de l'année dernière. Les exportations qui avaient été l'élément moteur de l'expansion à partir du printemps 1959, continuent à se développer favorablement malgré un certain rétrécissement des débouchés de l'industrie des automobiles. D'autre part, le marché intérieur absorbe davantage de marchandises. On estime que la production industrielle augmentera cette année en moyenne de 7,5 % et même davantage. Dans le secteur agricole, la plupart des récoltes ont été bonnes. On peut donc estimer que l'augmentation des 5,5 % de l'ensemble du produit national brut sera largement atteinte, sinon dépassée.

Progression des échanges extérieurs. — Le recul subi par le commerce extérieur durant le mois d'août n'était dû qu'aux influences purement saisonnières. Dès le mois de septembre, les échanges avec l'étranger ont repris leur rythme habituel. Le déficit de ces échanges, qui avait atteint en août 231 millions de NF, a été réduit en septembre à 49 millions. En octobre, le commerce avec l'étranger s'est soldé par un excédent de 299 millions, dû, il est vrai, en partie aux livraisons exceptionnelles de navires. Pour les dix premiers mois de l'année, les exportations vers l'étranger ont progressé, par rapport à la période correspondante de 1959, de 30 %, et les importations en provenance des pays étrangers de 28 %, la balance commerciale se soldant par un léger excédent contre un déficit de 152 millions. Le pourcentage de couverture des achats par des ventes s'établit ainsi à 100 %. Pour en mesurer l'importance, il faut tenir compte du fait que les valeurs retenues dans les statistiques sont des valeurs C.A.F. à l'importation et des valeurs F.O.B. ou franco-frontière à l'exportation, de sorte que tout pourcentage supérieur à 90 % correspond en fait à un excédent.

Balance des paiements. — Les résultats de la balance des paiements de la zone franc pour le premier semestre 1960 font apparaître un excédent de 423 millions de dollars. Cet excédent est sensiblement plus élevé que les prévisions faites au début de l'année par les experts qui s'attendaient pour l'année entière à un solde positif de l'ordre de 300 millions. La balance des paiements pour le premier semestre est caractérisée, d'une part, par un excédent important des transactions sur les biens et services (300 millions) et, d'autre part, par le maintien d'un excédent des opérations en capital (163 millions). Cette évolution favorable a persisté durant le deuxième semestre. Du 1^{er} janvier au 24 novembre, les réserves en or et en devises convertibles détenues par la Banque de France et le Fonds de stabilisation des changes se sont accrues de 330 millions pour atteindre 2 050 millions de dollars environ, bien que la France ait remboursé, pendant cette période, pour plus de 500 millions de dollars de dettes extérieures.

Baisse des taux de l'intérêt. — L'afflux continu de devises et l'absence des pressions inflationnistes ont permis de réduire progressivement les taux de l'intérêt. Dès le début du mois d'octobre, la Banque de France décidait de ramener son taux

d'escompte de 4 à 3,5 %, et son taux des avances sur titres de 5,5 à 5 %. A partir du 1^{er} janvier 1961, le taux d'intérêt servi par la Caisse Nationale d'Épargne à ses déposants passera de 3 à 2,8 %, tandis que le taux servi par la Caisse des Dépôts et Consignations aux Caisse ordinaires d'épargne sera ramené de 4 à 3,75 %. La Caisse des Dépôts et Consignations a décidé, de son côté, d'abaisser dès à présent le taux d'intérêt des prêts qu'elle consent aux départements, communes et établissements publics de 5,5 % à 5 % pour les prêts d'une durée inférieure à quinze ans, et à 5,25 % pour les prêts d'une durée supérieure.

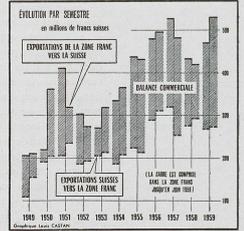
Le budget de 1961. — Le projet de loi de finances soumis par le gouvernement au parlement prévoit, pour l'année 1961, 62,81 milliards de nouveaux francs de dépenses définitives, soit 5,3 % de plus que les dépenses à caractère temporaire (prêts et avances), évaluées à 6,54 milliards, devraient fléchir de 2,3 %. En ce qui concerne les recettes la loi de finances les estime à 62,59 milliards, soit une augmentation de 4,8 %.

Dans ces conditions, l'« impasse » ne devrait pas dépasser 7,77 milliards, en progrès de 1 % seulement sur celle du budget effectif de 1960. En pourcentage, ce découvert représenterait moins de 10 % des dépenses publiques.

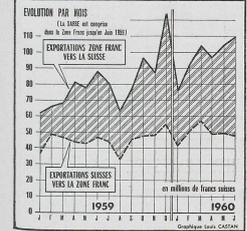
Prix et salaires. — Les prix restent dans l'ensemble assez stables. L'indice des prix de gros était en octobre plus bas qu'au début de l'année. Ceux des prix de détail n'ont monté que de 1 à 2 %. Par contre, les salaires horaires ont progressé. Leur augmentation ressort à 5,1 % pour les trois premiers trimestres de l'année. Les nombreux accords de salaires et les décisions patronales réalisés en automne donnent à penser que la hausse des salaires horaires pour l'ensemble de l'année dépassera finalement l'augmentation de l'an dernier, soit 6,6 %. Comme les prix n'auraient augmenté que dans les proportions bien plus modestes et la durée hebdomadaire du travail accrue une progression, le pouvoir d'achat des travailleurs présente une amélioration certaine.

Revenu de l'agriculture. — La campagne 1959-60 se signale d'après les estimations officielles (I.N.S.E.E.), par un progrès très net du revenu agricole, bien qu'elle supporte en partie les effets de la sécheresse de l'été 1959. Les recettes de l'agriculture (autoconsommation incluse) passent de 31,55 milliards de nouveaux francs en 1958-59 à 34,2 milliards en 1959-60, tandis que les dépenses, y compris les achats de matériel, ne progressent que de 10,4 à 10,7 milliards. La différence entre les recettes et les dépenses ressort ainsi à 23,5 milliards contre 21,15 milliards seulement en 1958-59, soit une augmentation de 10 % environ.

GRAPHIQUE DU COM



MERCÉ FRANCO-SUISSE



Aux importations, ce sont nos achats à la France et à la République fédérale d'Allemagne qui ont le plus fortement progressé. Pour octobre 1960, nos approvisionnements dans les pays du Marché Commun représentent le 63,2 %, ceux en provenance de l'A.E.L.E. le 11,9 % des importations totales.

Prévisions budgétaires. — Dans la présentation du projet de budget pour 1961, le Conseil fédéral estime que l'expansion économique se maintiendra au rythme actuel et qu'elle s'intensifiera même dans plusieurs secteurs. Il est prévu 3 054 millions de dépenses et 2 960 millions de recettes. L'excédent des dépenses de 94 millions sera pratiquement compensé par l'excédent du compte de fortune de 98 millions, de sorte que le bilan général doit boucler par un excédent net de recettes de 4 millions.

En ce qui concerne les P.T., le bénéfice net sera en 1961 plus élevé qu'en 1960, soit de 64,1 millions contre 26,6 budgets pour 1960. Le déficit postal de 75,5 millions sera compensé par un bénéfice des téléphones et des télégraphes de 139,6 millions.

Pour la première fois, les recettes d'exploitation des C.F.F. en 1961 dépasseront vraisemblablement 1 milliard de francs, le bénéfice présumé s'élevant à 18,3 millions de francs. Le problème général du financement des C.F.F. exigera sans doute une révision de la loi de 1944.

Il faut souligner que ce projet de budget pour 1961 comporte une dépense globale de 767 millions de subventions, soit 171 millions de plus par rapport au budget actuel.

Augmentation des charges de la Confédération. — A l'Assemblée des délégués de son parti, M. le Conseiller fédéral

SUISSE

Bourgknecht a souligné les dangers qu'implique le recours croissant à l'intervention financière de la Confédération. En 1960, l'augmentation des dépenses de l'État fédéral est de plus de 50 % alors que durant cette même période, l'augmentation des recettes n'a été que de 20 %. Le chef du Département fédéral des finances et des douanes se demande quel est le moment où l'on se résoudra à ne pas persévérer dans cette voie qui ne peut qu'aboutir à une fiscalité excessive et à l'endettement.

Loi sur le travail. — Le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres un projet de loi sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce. Il semble toutefois qu'il y aurait lieu de régler préalablement l'initiative de l'Union syndicale suisse sur la durée du travail. En effet, plusieurs points ne peuvent être précisés au point de vue légal que lorsque le peuple et les cantons se seront prononcés sur ladite initiative.

Main-d'œuvre étrangère. — A fin août 1960, l'effectif global de la main-d'œuvre étrangère se composait de 288 351 hommes (environ les 2/3 du total) et de 147 125 femmes. On comptait donc à cette date 433 476 travailleurs étrangers contre 364 778 une année auparavant. L'augmentation est de 70 698, soit 12,4 %. Sur ce total, les travailleurs saisonniers étaient au nombre de 139 538, soit 32 %, ce qui représente une augmentation d'une année à l'autre de 22,3 %. Il y avait en outre 256 519 travailleurs permanents (59 % du total) et 39 419 frontaliers (9 % du total). Les Italiens sont de loin les plus nombreux. Leur effectif a augmenté de 60 284, atteignant en 1960, 303 090, soit près du 70 %. Les Allemands viennent loin derrière (17 %), suivis par les Autrichiens (7 %) et les Français (3 %). Les Italiens sont particulièrement nombreux chez les travailleurs saisonniers (92 %). Dans le groupe des frontaliers, les Allemands sont toujours en tête avec 47 %, suivis des Italiens, avec 30 %. Les secteurs économiques qui emploient surtout des travailleurs étrangers sont le bâtiment (107 028), l'hôtellerie (62 266), le service de maison (30 298) et l'agriculture (29 647). Ces 4 groupes réunissent à eux seuls le 52 % de l'effectif total.

Énergie atomique. — Le Président des Forces Motrices Bernaises SA a exposé en détail le projet de constitution d'une société nouvelle pour le développement de la technique industrielle atomique. Il a précisé notamment que cette Société sera fondée par ENUSA, SWISATOM et THERMATOM auxquels s'ajouteront éventuellement d'autres partenaires. Les frais sont estimés à 70 millions de francs, couverts par une subvention fédérale de 35 millions et par les trois fondateurs à raison de 3,5 millions pour le capital et 31,5 millions de contribution pour les recherches. Les installations d'expérimentation seront construites à Lucerne.

Mesures contre la spéculation immobilière. — Le Conseil fédéral a proposé un arrêté urgent instituant un régime d'approbation préalable pour le transfert de biens-fonds à des personnes résidant à l'étranger, répondant ainsi à un vœu souvent exprimé par l'opinion publique et donnant suite à plusieurs offensives parlementaires. L'approbation obligatoire sera limitée aux personnes physiques et morales domiciliées à l'étranger. Elle poursuit le but légitime de freiner la demande étrangère en immeubles suisses.